



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
8 octobre 2025
Français
Original : anglais

Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris

Septième session

Belém, 10-21 novembre 2025

Point 10 f) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au financement

Compilation-synthèse des communications biennales d'informations relatives au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, et rapport de synthèse sur l'atelier de session consacré à ces communications

Troisième atelier de session biennal sur les informations que doivent communiquer les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris

Rapport de synthèse du secrétariat*

Résumé

Le présent rapport résume le troisième atelier de session biennal sur les informations que doivent communiquer les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris, organisé dans le cadre des soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires. Les participants ont décrit leur expérience de l'élaboration des troisièmes communications biennales et du rapport de compilation-synthèse, ainsi que de l'utilisation des informations présentées dans ces documents, partagé les enseignements tirés de ces activités, et évoqué les mesures prises pour tenir compte des domaines d'amélioration définis dans la décision 13/CMA.5. Ils ont également débattu des moyens d'affiner et d'améliorer les communications biennales, et se sont interrogés sur l'opportunité d'actualiser les types d'informations à communiquer, dont la liste figure à l'annexe de la décision 12/CMA.1. Ils ont évoqué en outre les enseignements à tirer de l'établissement des troisièmes communications biennales, l'objectif étant que celles-ci éclairent et facilitent la mesure des progrès dans le cadre du bilan mondial visé à l'article 14 de l'Accord de Paris, compte tenu des décisions récentes, et ont fait part de leurs vues sur les questions dont l'examen nécessiterait la formulation d'orientations politiques, notamment à l'occasion du troisième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, qui se tiendrait à la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris.

* La version originale du présent rapport a été soumise aux services de conférence après la date limite pour des raisons techniques indépendantes de la volonté du département responsable.



Abréviations et acronymes

CMA	Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris
COP	Conférence des Parties
PMA	pays les moins avancés
PNA	plan national d'adaptation
CDN	contribution déterminée au niveau national
PEID	petits États insulaires en développement

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa première session, la CMA, évoquant les informations que devaient communiquer les Parties conformément au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris :

a) A déclaré mesurer l'importance que revêtaient la prévisibilité et la clarté des informations relatives à l'appui financier apporté à la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;

b) A rappelé que les pays développés Parties devaient communiquer tous les deux ans des informations telles que définies à l'annexe de la décision [12/CMA.1](#), et ajouté que les autres Parties qui fournissaient des ressources étaient invitées à communiquer ces informations tous les deux ans à titre volontaire ;

c) A demandé au secrétariat d'établir, à compter de 2021, une compilation-synthèse des informations figurant dans les communications biennales¹, qui serait examinée par elle-même et par la COP, et éclairerait le bilan mondial ;

d) A demandé également au secrétariat d'organiser tous les deux ans, à compter de l'année qui suivrait la soumission des premières communications biennales, des ateliers de session biennaux, et d'établir un rapport de synthèse des travaux de chaque atelier ;

e) A décidé de convoquer, à compter de 2021, un dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, qui s'appuierait notamment sur les communications biennales et sur les rapports de synthèse des ateliers de session biennaux².

2. À sa cinquième session, la CMA s'est félicitée des deuxièmes communications biennales reçues et a invité les Parties à prendre en compte les domaines ci-après dans l'élaboration de leurs troisièmes communications biennales, attendues en 2024 :

a) Informations sur l'état d'avancement des objectifs de financement de l'action climatique annoncés dans les précédentes communications biennales ;

b) Informations sur les défis et les limites de la communication d'informations *ex ante*, en particulier en ce qui concerne les exigences budgétaires et législatives relatives à l'allocation et à l'approbation des décaissements de fonds publics destinés à l'action climatique ;

c) Informations démontrant comment les informations *ex ante* répondent aux besoins des pays en développement Parties en matière de mise en œuvre, tels qu'exprimés dans leurs CDN, leurs communications relatives à l'adaptation et d'autres plans nationaux ;

d) Informations sur les efforts déployés pour trouver un équilibre entre le financement de l'atténuation et celui de l'adaptation ;

e) Informations démontrant comment chacune de leurs communications biennales a été améliorée par rapport à la précédente, y compris la manière dont les domaines d'amélioration définis dans les décisions pertinentes de la COP et de la CMA ont été traités ;

f) Informations plus détaillées sur les stratégies visant à accroître les fonds alloués au financement de l'action climatique, notamment au moyen d'interventions publiques³.

3. À sa cinquième session, la CMA a précisé que les éléments de discussion du troisième atelier de session biennal sur les communications biennales devraient être fondés sur les informations qui figuraient dans le rapport de compilation-synthèse des communications soumises en 2024, établi par le secrétariat, et dans le rapport de synthèse du deuxième atelier de session biennal, y compris les informations communiquées par les Parties conformément

¹ La compilation-synthèse des informations présentées dans les troisièmes communications biennales figure dans le document [FCCC/CP/2025/2–FCCC/PA/CMA/2025/3](#).

² Décision [12/CMA.1](#), par. 1, 2, 7, 8 et 10.

³ Décision [13/CMA.5](#), par. 3 et 16.

au paragraphe 5 de l'article 9 de l'Accord de Paris qui permettaient de mesurer les progrès accomplis conformément au paragraphe 6 de l'article 9⁴, le cas échéant⁵.

B. Structure

4. Après une introduction, qui constitue le chapitre I, le chapitre II expose les principales conclusions du troisième atelier de session sur les communications biennales. Le chapitre III consiste en un résumé des débats tenus durant l'atelier, notamment sur les enseignements tirés des troisièmes communications biennales et sur les questions dont l'examen nécessiterait la formulation d'orientations politiques, notamment à l'occasion du troisième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, qui se tiendrait à la septième session de la CMA.

C. Contexte

1. Activités préparatoires

5. Le secrétariat a invité Elena Pereira (Honduras) et Solomon Schonfield (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) à animer l'atelier en tant que cofacilitateurs. Sous leur direction, le secrétariat a établi un programme provisoire en amont de l'atelier⁶.

2. Objectifs

6. Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

a) Approfondir la réflexion sur les perspectives, les difficultés et les enseignements que les informations présentées dans les troisièmes communications biennales avaient permis de faire ressortir ;

b) Faire le point, à partir des enseignements tirés des troisièmes communications biennales, sur le degré de prévisibilité et de clarté des informations *ex ante* relatives à l'appui financier apporté aux pays en développement aux fins de la mise en œuvre de l'Accord de Paris ;

c) Débattre de la contribution des informations présentées dans les communications biennales à la mesure, dans le cadre du bilan mondial, des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de financement de l'action climatique.

D. Déroulement des travaux

7. Le troisième atelier de session biennal sur les communications biennales a eu lieu le 20 juin 2025, pendant les soixante-deuxièmes sessions respectives des organes subsidiaires. La participation à l'atelier, qui était également retransmis en direct, était ouverte aux Parties et aux organisations dotées du statut d'observateur.

8. Un représentant du secrétariat, qui s'exprimait au nom du Secrétaire exécutif de la Convention, et Elmaddin Mehdiyev, représentant de la présidence de la vingt-neuvième session de la COP, ont formulé des observations liminaires. Après une brève introduction des cofacilitateurs, le secrétariat a présenté les principales conclusions du rapport de compilation-synthèse des troisièmes communications biennales.

9. La première séance a commencé par l'intervention « brise-glace » de deux représentants de Parties. Karima Oustadi (Italie) a donné le point de vue d'un pays développé

⁴ Le paragraphe 6 de l'article 9 de l'Accord de Paris dispose que le bilan mondial prévu à l'article 14 prendra en compte les informations pertinentes communiquées par les pays développés Parties et/ou les organes créés en vertu de l'Accord sur les efforts liés au financement de l'action climatique.

⁵ Décision 13/CMA.5, par. 13.

⁶ Le programme de l'atelier, les diaporamas des exposés et l'enregistrement des séances retransmises sur le Web sont disponibles à l'adresse <https://unfccc.int/event/third-biennial-in-session-workshop-on-information-to-be-provided-by-parties-in-accordance-with>.

Partie sur l'élaboration des communications biennales et les enseignements tirés de cette expérience, et Thibyan Ibrahim (Maldives) a donné le point de vue d'un pays en développement Partie sur l'utilisation des informations fournies dans ces communications. Les participants ont ensuite débattu, en petits groupes, des questions suivantes :

a) Quelle a été votre expérience de l'élaboration des troisièmes communications biennales et du rapport de compilation-synthèse, ainsi que de l'utilisation des informations présentées dans ces documents, quels enseignements tirez-vous de ces activités, et quelles mesures avez-vous prises pour tenir compte des domaines d'amélioration définis dans la décision [13/CMA.5](#) ?

b) Compte tenu de cette expérience et de ces enseignements, comment les communications biennales pourraient-elles être affinées et améliorées ? Serait-il utile d'actualiser les types d'informations figurant à l'annexe de la décision [12/CMA.1](#) ?

c) Quels enseignements faut-il tirer des troisièmes communications biennales afin que celles-ci éclairent et facilitent la mesure des progrès dans le cadre du bilan mondial, compte tenu des décisions récentes ?

10. Les modérateurs de chaque petit groupe ont ensuite présenté brièvement les principaux résultats des discussions, après quoi un débat ouvert a eu lieu entre tous les participants.

11. Au cours de la deuxième séance, les cofacilitateurs ont invité les participants à faire part de leurs vues sur les questions à examiner à l'occasion du troisième dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, qui se tiendrait à la septième session de la CMA.

12. L'atelier s'est achevé par les observations finales de Davi de Oliveira Paiva Bonavides, un représentant de la présidence de la trentième session de la COP.

II. Principales conclusions

13. La plupart des participants ont estimé que la qualité des troisièmes communications biennales était dans l'ensemble supérieure à celle des premières et deuxièmes communications, et ont salué les efforts déployés par les Parties à cet égard.

14. Certains participants ont déclaré que la communication en temps voulu d'informations claires sur les montants prévus du financement de l'action climatique permettait aux pays en développement de mieux planifier leurs stratégies climatiques et hiérarchiser leurs projets. L'accès à des renseignements plus détaillés sur les montants prévus du financement de l'action climatique par domaine thématique, secteur, source et instrument contribuait à renforcer la confiance des pays en développement et les aidait à adapter leurs PNA et leurs CDN, en particulier les éléments conditionnels des CDN, en fonction de l'appui financier disponible.

15. Les participants issus de pays développés ont déclaré que de nombreux bailleurs de fonds continuaient d'avoir des difficultés à établir des prévisions des flux de financement de l'action climatique en raison de limitations structurelles dues aux cycles électoraux, à la prise des décisions d'orientation aux cycles budgétaires nationaux. Les cycles budgétaires courts (annuels, notamment) empêchaient les Parties de prendre des engagements financiers pluriannuels et de communiquer des informations *ex ante* qui ne risquaient pas d'évoluer, surtout lorsqu'il s'agissait du financement bilatéral de l'action climatique.

16. Tout en saluant le caractère exhaustif des orientations données dans l'annexe de la décision [12/CMA.1](#) quant aux types d'informations à présenter dans les communications biennales, certains participants ont suggéré que cette annexe soit actualisée. Ils ont notamment proposé que les redondances soient éliminées et que la liste soit rationalisée afin d'améliorer la lisibilité et l'enchaînement logique de l'information, et qu'il soit fait mention des éléments quantitatifs et qualitatifs du nouvel objectif chiffré collectif pour le financement de l'action climatique, tels qu'énoncés dans la décision [1/CMA.6](#). L'accès équitable des pays en développement (y compris les PMA et les PEID) au financement de l'action climatique demeurerait une préoccupation majeure. À cet égard, les participants ont suggéré que les Parties

donnent des informations plus claires, dans leurs communications biennales, sur les efforts faits pour aplanir les obstacles à l'accès au financement climatique par les voies bilatérales et multilatérales, notamment comme suite aux éléments du nouvel objectif chiffré relatifs à l'accès au financement.

17. La structure et le niveau de détail des informations fournies par les Parties dans leurs communications biennales variaient, ce qui compliquait la comparaison des informations d'une communication à l'autre et d'un cycle à l'autre. Dans la perspective d'une actualisation des types d'informations à présenter par les Parties dans les communications biennales, dont la liste figurait à l'annexe de la décision 12/CMA.1, certains participants ont suggéré que l'information soit présentée dans des tableaux, que des modèles communs soient utilisés et que les prévisions de financement de l'action climatique soient communiquées selon un calendrier commun, de sorte que les données soient plus facilement comparables et plus simples à compiler, tout en se disant conscients de la nécessité de laisser aux Parties la possibilité de fournir les informations dans la mesure où celles-ci étaient disponibles.

18. Bien que la qualité des informations présentées dans les communications biennales se soit améliorée d'un cycle à l'autre, les renseignements sur la part des flux destinée à financer l'adaptation et à remédier aux pertes et préjudices, ainsi que sur les efforts déployés pour parvenir à un équilibre entre financement de l'adaptation et financement de l'atténuation, demeuraient lacunaires. Certains participants ont suggéré que les futures communications biennales contiennent davantage d'informations sur l'aide fournie sous la forme de dons pour aider les pays en développement à financer des mesures d'adaptation et à remédier aux pertes et préjudices, ainsi que sur la couverture géographique de l'appui financier.

19. Les communications biennales étaient des contributions essentielles aux processus et objectifs multilatéraux relevant de l'Accord de Paris, y compris le bilan mondial, l'objectif mondial en matière d'adaptation et le nouvel objectif chiffré. De nombreux participants ont souligné que les communications biennales pouvaient aider les parties prenantes à jeter un regard prospectif, dans la perspective du deuxième bilan mondial, sur les progrès collectivement accomplis en faveur du financement de l'action climatique.

III. Résumé des débats

A. Première séance : enseignements tirés des troisièmes communications biennales

1. Présentation du rapport de compilation-synthèse par le secrétariat

20. Au 13 juin 2025, 12 communications biennales avaient été soumises dans le cadre du troisième cycle. Ces communications contenaient des informations provenant de 38 Parties, dont l'Union européenne⁷. Le nombre de contributions a augmenté par rapport au cycle précédent, trois Parties supplémentaires ayant communiqué des informations, dont deux pour la première fois. Sur les 38 Parties, 5 ont explicitement déclaré que les informations communiquées l'étaient à titre volontaire.

21. Le rapport de compilation-synthèse établi par le secrétariat donne une vue d'ensemble des horizons temporels des prévisions de financement présentées par 27 Parties. Les horizons 2021-2025 et 2022-2025 étaient les plus fréquents, devant les horizons 2021-2026 et 2024-2027. Sur les 27 Parties qui ont précisé l'horizon temporel de leurs prévisions, 10 ont donné un objectif de financement annuel à atteindre jusqu'à une année d'échéance, 9 ont communiqué des prévisions annuelles pour une période donnée, et 8 ont présenté leurs prévisions de financement sous la forme de chiffres cumulatifs pour une période donnée.

22. Le rapport de compilation-synthèse montre aussi l'évolution des prévisions de financement entre les premières, deuxièmes et troisièmes communications biennales. Les

⁷ La communication biennale soumise par l'Union européenne contient des contributions de 26 États membres et de la Commission européenne. Le rapport de compilation-synthèse couvre les Parties qui ont soumis leur troisième communication biennale ou ont fourni des informations dans le cadre de la soumission d'une troisième communication biennale, ainsi que la Commission européenne.

prévisions de quatre Parties ont augmenté entre leurs première et deuxième communications, puis à nouveau entre leurs deuxième et troisième communications, tandis que celles de 11 autres ont augmenté entre les première et deuxième communications, puis sont restées stables entre les deuxième et troisième. Cinq Parties ont fait état à la fois de hausses et de baisses de leurs prévisions d'un cycle à l'autre.

23. Dix Parties ont donné des informations sur l'état d'avancement des objectifs de financement annoncés dans leurs précédentes communications biennales. Sur ces 10 Parties, 2 ont atteint leurs objectifs en 2023 et 2024, 1 a dépassé son objectif pour 2025 en 2022, mais ne l'a pas atteint en 2023, et 1 autre n'a pas atteint son objectif pour 2022. Trois Parties ont précisé leur objectif annuel de financement de l'action climatique pour une période de plusieurs années, et les trois ont dépassé cet objectif chaque année de ladite période.

2. Intervention « brise-glace »

a) Expérience de l'élaboration des communications biennales

24. Dans son intervention « brise-glace », la représentante des pays développés Parties a partagé les enseignements que l'Italie et l'Union européenne avaient tirés de la communication d'informations *ex ante* sur le financement de l'action climatique. Elle a souligné que l'élaboration des communications biennales nécessitait une coordination étroite entre tous les ministères et organismes concernés, et que cette coordination s'était améliorée au fil du temps. Elle a appelé l'attention sur les progrès accomplis dans la communication d'informations à la fois quantitatives et qualitatives, mais a reconnu qu'il demeurait difficile de fournir des prévisions de financement pluriannuelles en raison de divergences dans les cycles budgétaires, les cycles électoraux et les processus décisionnels des différents pays. Elle a cité l'exemple de l'Italie, où les allocations budgétaires étaient définies à titre indicatif pour une période de trois ans, mais devaient ensuite être approuvées annuellement par le Parlement. Elle a aussi précisé que, en Italie, le financement de l'action climatique était affecté en fonction des besoins des pays en développement tels que définis sur la base de leurs plans et politiques nationaux et de dialogues avec les pays en développement partenaires. Quoi qu'il en soit, les engagements pluriannuels, tels que ceux qui étaient annoncés dans le cadre des cycles de reconstitution des ressources des entités fonctionnelles du Mécanisme financier et de l'établissement des budgets des organismes centraux de coopération pour le développement, restaient des sources relativement fiables d'informations sur les montants prévus du financement de l'action climatique.

25. La représentante a fait observer que les enseignements tirés des deux premiers cycles avaient permis d'améliorer les informations présentées dans les troisièmes communications biennales. Les domaines d'amélioration recensés à la cinquième session de la CMA avaient joué un rôle essentiel dans le renforcement de la coordination interne et l'obtention d'informations plus détaillées auprès des administrations publiques.

26. La représentante a souligné l'exhaustivité des informations figurant à l'annexe de la décision [12/CMA.1](#), mais estimait qu'une réorganisation de ces informations pourrait améliorer la lisibilité et l'organisation logique des communications biennales.

b) Expérience de l'utilisation des informations présentées dans les communications biennales

27. Le représentant des pays en développement a fait savoir que, malgré certaines améliorations par rapport aux deux cycles précédents, de nombreuses difficultés continuaient de faire obstacle à une utilisation efficace des informations contenues dans les communications biennales dans le cadre des processus de planification nationaux. De nombreuses communications biennales contenaient des informations trop générales et des engagements de financement obsolètes, et peu d'informations *ex ante* sur le financement de l'action climatique. Le représentant a souligné qu'il importait de fournir des informations sur le financement disponible à court terme (horizon d'un an ou deux, en particulier), car le manque d'informations claires à cet égard empêchait les pays en développement de planifier une action climatique immédiate.

28. Les communications biennales contenaient peu d'informations – surtout quantitatives – sur le financement public de l'adaptation, notamment au moyen de dons, et les renseignements sur le financement destiné à remédier aux pertes et préjudices étaient particulièrement insuffisants. Ces lacunes limitaient la capacité des pays en développement à utiliser les communications biennales dans le cadre de la planification et de l'action aux niveaux national et sectoriel. Le représentant s'est dit conscient des difficultés rencontrées par les pays développés Parties dans l'élaboration des communications biennales, notamment des problèmes mentionnés au paragraphe 24 ci-dessus, et a appelé ces pays à redoubler d'efforts pour y remédier, les pays en développement ayant besoin d'informations plus claires et plus prévisibles sur le financement de l'action climatique.

29. Le représentant a souligné la nécessité pour les pays en développement de disposer d'informations plus claires et plus normalisées sur les prévisions de financement de l'action climatique, ventilées plus finement par thème, source de financement, instrument financier et couverture géographique, et a demandé aux Parties de s'abstenir d'inclure dans leurs communications des engagements financiers obsolètes. Les pays développés Parties devaient expliquer, dans leurs prochaines communications biennales, comment ils entendaient assurer l'équilibre entre financement de l'adaptation et financement de l'atténuation, en sachant que les stratégies devaient être impulsées par les pays et en tenant compte des besoins et priorités des pays en développement, y compris les PMA et les PEID.

30. Le représentant a demandé qu'il soit envisagé d'actualiser l'annexe de la décision [12/CMA.1](#) à la septième session de la CMA compte tenu des enseignements tirés des trois cycles de communications biennales, ainsi que des éléments qualitatifs et quantitatifs du nouvel objectif chiffré.

3. Discussions en petits groupes

a) Expérience de l'élaboration des troisièmes communications biennales et du rapport de compilation-synthèse, ainsi que de l'utilisation des informations présentées dans ces documents, y compris les enseignements tirés et les difficultés rencontrées

31. L'une des grandes difficultés auxquelles les pays développés Parties déclaraient se heurter, dans leur rôle de bailleurs de fonds, résidait dans la communication d'informations pluriannuelles sur les prévisions de financement de l'action climatique, leurs cycles budgétaires étant souvent annuels. Les cycles électoraux compliquaient également la fourniture d'informations *ex ante* sur le financement de l'action climatique, car des circonstances imprévues ou un changement de gouvernement pouvaient engendrer des révisions budgétaires.

32. Les participants ont débattu de la nécessité de trouver un équilibre entre, d'une part, la flexibilité que devaient se ménager les pays bailleurs pour pouvoir réagir en cas de difficultés imprévues dans les pays en développement (catastrophes naturelles, par exemple) et, d'autre part, la communication d'informations ventilées et détaillées sur les prévisions de financement de l'action climatique dans les pays en développement. En outre, ils ont relevé que les calendriers des cycles de planification de projets des pays bailleurs et des pays partenaires n'étaient pas toujours synchronisés.

33. Certains participants issus de pays développés Parties ont signalé que, en dépit de certaines améliorations ces dernières années, la collecte de données prospectives sur le financement de l'action climatique auprès des différents ministères et organismes concernés demeurait un défi majeur, de même que la coordination entre ces divers acteurs. Il était donc difficile de communiquer la somme totale, au niveau national, des montants prévus du financement de l'action climatique.

34. Les problèmes recensés sur la base des retours des utilisateurs des informations présentées dans les communications biennales avaient trait aux divergences entre les montants annoncés dans ces communications et les montants effectivement déboursés.

35. Certains participants ont mis en évidence des problèmes liés aux méthodes et approches employées pour établir les communications biennales. Selon certains, la méthode des marqueurs de Rio, élaborée par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et utilisée par la plupart des bailleurs de fonds

dans leurs communications biennales, était considérée comme lacunaire, car elle couvrait le financement des mesures d'atténuation et d'adaptation, mais pas le financement nécessaire pour remédier aux pertes et préjudices. En outre, certains ont fait observer que l'absence de définition commune du financement de l'action climatique rendait difficile la comparaison des informations communiquées. Dans ce contexte, certains participants ont insisté sur la nécessité de convenir d'une définition commune du financement de l'action climatique, qui permettrait de comparer les informations présentées, de mesurer les progrès accomplis dans les efforts de financement, de garantir que le financement était « nouveau et additionnel » et d'éviter tout double comptage. Conscients qu'il serait difficile pour tous les pays de se mettre d'accord sur une définition commune du financement de l'action climatique, ou même de s'entendre sur ce qui ne relevait pas du financement de l'action climatique, plusieurs participants ont reconnu que cette question dépassait le cadre du débat sur les communications biennales.

36. Certains participants ont déclaré que la présentation de prévisions de financement dans différentes devises et au niveau des projets risquait de ne pas être utile du point de vue des utilisateurs.

37. Des inquiétudes ont également été exprimées quant au manque d'ambition que certains percevaient dans les troisièmes communications biennales, évoquant le fait que seules quatre Parties avaient fait état d'engagements en hausse à la fois entre leurs première et deuxième communications et entre leurs deuxième et troisième communications. Certains participants ont affirmé que les troisièmes communications biennales étaient trop axées sur la mobilisation de financements auprès de sources privées, et pas assez sur l'octroi de fonds publics, notamment sous la forme de dons.

38. De nombreux participants ont souligné que des informations claires sur les prévisions de financement de l'action climatiqueaidaient les pays en développement à élaborer leurs plans d'action nationaux. Il importait donc de préciser les domaines thématiques et les secteurs auxquels le financement était destiné. Certains participants ont suggéré que les pays en développement soient associés plus étroitement à l'affectation des ressources financières, de sorte que celle-ci soit en phase avec leurs besoins et leurs priorités.

39. Tout en se disant conscient qu'il était difficile de fournir des prévisions de financement précises, un participant a suggéré que les bailleurs de fonds précisent, pour plus de clarté, les secteurs et les domaines thématiques que leurs fonds devaient soutenir en priorité.

40. Les participants ont débattu des obstacles qui limitaient la capacité des pays développés Parties à fournir des informations plus prospectives sur le financement de l'action climatique, parmi lesquels le risque de pression politique en cas de non-respect d'un engagement. Les participants ont estimé qu'il fallait encourager une planification ambitieuse et prospective plutôt que de dissuader les décideurs en réduisant le débat à une dichotomie « réussite ou échec ».

41. Les participants se sont aussi penchés sur le rapport de compilation-synthèse des troisièmes communications biennales, établi par le secrétariat. Certains ont fait remarquer que le rapport pouvait donner une vision plus synthétique des tendances du financement de l'action climatique. De nombreux participants ont souligné les améliorations apportées au troisième rapport de compilation-synthèse par rapport au précédent, notamment la présentation d'informations plus détaillées, et ont recommandé des mesures que les Parties pouvaient prendre pour améliorer encore les prochains rapports :

a) Faire ressortir plus clairement les efforts déployés pour tenir compte des domaines d'amélioration recensés par la COP et la CMA, par exemple en leur consacrant une section distincte ;

b) Établir des graphiques plus simples à lire et à comprendre pour faciliter la visualisation des informations fournies dans les communications biennales ;

c) Agréger autant que possible les informations présentées dans les communications biennales, par exemple par thème, secteur, source de financement, instrument financier et couverture géographique.

b) Affiner et améliorer les communications biennales et les types d'informations à communiquer, dont la liste figure à l'annexe de la décision 12/CMA.1

42. Les participants se sont accordés sur la nécessité d'améliorer encore la prévisibilité et la clarté des informations sur le soutien financier à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, notamment en simplifiant les orientations données à l'annexe de la décision 12/CMA.1, qui guidaient l'élaboration des communications biennales.

43. Tout en saluant le caractère exhaustif des orientations données dans l'annexe, certains participants ont suggéré que les informations soient rationalisées et regroupées, et que les redondances soient éliminées, afin d'améliorer la lisibilité et l'organisation logique des communications biennales. Certains ont également proposé que l'annexe soit révisée de manière à normaliser les informations présentées dans les communications biennales et à faciliter l'agrégation des données et informations communiquées. Ils ont notamment suggéré que l'information soit présentée dans des tableaux et que des modèles communs soient utilisés, tout en se disant conscients de la nécessité de laisser aux Parties la possibilité de fournir les informations dans la mesure où celles-ci étaient disponibles.

44. Certains participants ont suggéré que le calendrier de soumission des communications biennales soit normalisé et que le cycle de soumission soit de cinq ans, comme celui des CDN et de l'inventaire mondial, tout en soulignant qu'une certaine flexibilité était nécessaire pour que les Parties puissent aligner leurs soumissions sur leurs cycles budgétaires et parlementaires, ainsi que sur les cycles de planification de projets des pays en développement.

45. Certains participants ont suggéré qu'il soit tenu compte, dans l'actualisation de l'annexe, des dispositions de la décision 1/CMA.6, qui énonçait les éléments quantitatifs et qualitatifs du nouvel objectif chiffré, afin de faciliter le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de celui-ci, mais aussi d'autres objectifs, comme l'objectif global en matière d'adaptation et l'objectif de doublement du financement de l'adaptation⁸. Étant donné que la décision relative au nouvel objectif chiffré comportait des dispositions détaillées sur l'accès au financement de l'action climatique, de nombreux participants ont dit souhaiter que les Parties réfléchissent à la meilleure façon de présenter des informations *ex ante* sur les efforts faits pour améliorer l'accès au financement de l'action climatique.

46. Certains participants ont débattu de l'importance d'améliorer l'accès au financement climatique par les voies tant bilatérales que multilatérales, en faisant observer que les approches descendantes risquaient de compromettre l'appropriation nationale des stratégies, étant donné que les circonstances nationales et les dispositions institutionnelles pouvaient varier d'un pays en développement à l'autre. Un participant a suggéré que, pour améliorer l'accès aux sources de financement bilatérales, les Parties incluent, dans leurs prochaines communications biennales, des informations sur les principaux services ou organismes chargés de l'appui bilatéral au financement de l'action climatique (coordonnées, domaines et secteurs prioritaires, sources de financement, instruments financiers, etc.).

47. Appelant l'attention sur les liens entre les informations *ex ante* à présenter dans les communications biennales et les informations *ex post* à présenter dans les rapports biennaux au titre de la transparence conformément aux modalités, procédures et lignes directrices concernant le cadre de transparence des mesures et de l'appui visé à l'article 13 de l'Accord de Paris⁹, un participant a proposé que des mesures soient prises pour réduire les chevauchements entre ces rapports.

48. Certains participants ont également réfléchi aux types d'informations qui pourraient être incluses dans les communications biennales :

a) Le calendrier de décaissement du financement de l'action climatique, que les Parties pourraient établir en communiquant des informations *ex ante* pour les deux années à venir (un montant précis pour l'année suivante et un montant indicatif pour l'année d'après) ;

⁸ Décision 1/CMA.3, par. 18.

⁹ Décision 18/CMA.1, annexe.

b) La couverture géographique du financement de l'action climatique, qui permettrait d'atténuer l'impression que pouvaient avoir certains participants que la priorité était accordée à certaines régions plutôt qu'à d'autres ;

c) Des informations plus détaillées sur les instruments de financement utilisés, en particulier sur le financement public de l'adaptation, notamment sous la forme de dons, l'octroi de fonds destinés à remédier aux pertes et préjudices, et le soutien aux PMA et aux PEID ;

d) Des renseignements plus clairs sur les efforts que faisaient les Parties pour assurer l'équilibre entre financement de l'adaptation et financement de l'atténuation, en sachant que les stratégies devaient être impulsées par les pays et en tenant compte des besoins et priorités des pays en développement ;

e) Informations sur l'octroi de fonds destinés à remédier aux pertes et préjudices, étant entendu qu'une Partie avait déclaré avoir des difficultés à communiquer de telles informations en raison de l'absence de définition commune du financement de la réparation des pertes et préjudices ;

f) Informations qualitatives sur l'accès au financement de l'action climatique et sur les efforts faits pour favoriser l'inclusion et faire en sorte que ce financement profite aux communautés et groupes vulnérables.

49. Certains participants ont formulé d'autres recommandations destinées à améliorer la clarté de l'information sur le financement de l'action climatique, à savoir :

a) Veiller à ce que les communications biennales soient alignées sur les plans nationaux des pays en développement, en particulier les CDN et les PNA ;

b) Renforcer la coordination et la collaboration entre les ministères et organismes des pays bailleurs afin d'accroître la précision des prévisions de financement de l'action climatique ;

c) Inciter les autres Parties qui apportaient un appui financier aux pays en développement à soumettre elles aussi des communications biennales à titre volontaire afin qu'un tableau plus clair et plus complet des flux de financement de l'action climatique puisse être dressé.

c) Travaux auxquels les communications biennales peuvent contribuer

50. Plusieurs Parties ont souligné que les communications biennales devraient contenir des informations plus actualisées et pertinentes sur les prévisions de financement, de nature à faciliter la mesure des progrès accomplis collectivement, au niveau multilatéral, dans le financement de l'action climatique.

51. De nombreux participants ont souligné que les communications biennales pouvaient jouer un rôle d'information crucial dans le cadre d'autres processus relevant de la Convention, en particulier le bilan mondial et des objectifs tels que l'objectif mondial en matière d'adaptation et le nouvel objectif chiffré.

52. Dans la perspective du deuxième bilan mondial, certains participants ont évoqué le rôle que pouvaient jouer les communications biennales dans la mesure des progrès accomplis dans le financement de l'action climatique et ont souligné qu'il importait de faire fond sur les enseignements tirés du premier bilan mondial, et notamment d'améliorer les modalités de collecte et de présentation des données. Dans ce contexte, certains participants ont mis en évidence le lien qui existait entre ambition et soutien, déclarant que l'ambition des pays en développement en matière d'atténuation et d'adaptation devait être fonction des prévisions de financement. Certains participants ont souligné que le bilan mondial pouvait être l'occasion de saluer et d'encourager l'ambition en applaudissant les promesses de financement ambitieuses, plutôt que de réduire le débat à un discours binaire « réussite ou échec ».

53. Certains participants ont insisté sur l'importance du suivi des tendances du financement de l'action climatique par les voies tant bilatérales que multilatérales, au vu des signes de diminution des flux bilatéraux et de l'incertitude quant à l'avenir du financement multilatéral.

54. Certains participants ont proposé que, dans le cadre du deuxième bilan mondial, les informations sur les prévisions globales de financement de l'action climatique soient comparées aux besoins des pays en développement, de sorte que les processus de planification soient réalistes et adaptés aux flux attendus. Les participants ont toutefois reconnu qu'une telle comparaison pourrait être difficile en raison du niveau de détail variable des informations présentées dans les communications biennales. D'autres ont souligné que les communications pouvaient aider les parties prenantes à jeter un regard prospectif sur le cadre global du financement de l'action climatique, qui compléterait les informations rétrospectives déjà fournies sur le financement de l'action climatique et les flux d'investissement, facilitant ainsi l'évaluation des progrès accomplis collectivement.

B. Deuxième séance : recenser les questions dont l'examen nécessite la formulation d'orientations politiques

55. De nombreux participants ont souligné que le dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, organisé sous les auspices de la CMA, offrait une occasion de renforcer les orientations politiques sur les moyens de rendre le financement de l'action climatique plus transparent, plus prévisible et plus efficace, afin que celui-ci soit en phase avec les objectifs de l'Accord de Paris. En particulier, certains participants ont souligné que les ministres devraient reconnaître les améliorations apportées au processus de soumission des communications biennales depuis le premier cycle, tout en constatant que des lacunes subsistaient, et profiter du dialogue pour se mettre d'accord sur des mesures à prendre pour accroître la prévisibilité du financement de l'action climatique en renforçant la communication d'informations *ex ante*.

56. Les participants ont recensé un certain nombre de mesures à examiner à l'occasion du prochain dialogue ministériel biennal de haut niveau sur le financement de l'action climatique, qui se tiendrait à la septième session de la CMA :

- a) Garantir la communication de prévisions de financement plus solides, notamment d'informations indicatives sur des engagements pluriannuels, ventilées par thème, secteur, région géographique, voie (bilatérale ou multilatérale), source et instrument ;
- b) Améliorer la qualité, la granularité et l'utilisabilité des informations présentées dans les communications biennales, par exemple en normalisant les méthodes et les formats, en établissant un calendrier de soumission commun, en utilisant la même devise et en adoptant une définition commune du financement de l'action climatique, de sorte que les communications soient comparables et que les informations puissent être agrégées ;
- c) Veiller à ce que le financement prévu soit en phase avec les besoins et priorités des pays en développement tels que définis dans leurs PNA et leurs CDN, en particulier avec les éléments conditionnels des CDN et les besoins liés à l'adaptation et à la réparation des pertes et préjudices ;
- d) Promouvoir l'équilibre entre atténuation et adaptation dans l'allocation des ressources consacrées à l'action climatique, notamment en prenant des engagements de revalorisation du financement de l'adaptation et en suivant les progrès accomplis dans la recherche de cet équilibre ;
- e) Promouvoir un juste équilibre entre les différentes régions géographiques dans l'allocation des ressources consacrées à l'action climatique ;
- f) Assurer la comparabilité et la cohérence entre les informations *ex ante* et les informations *ex post* sur le financement de l'action climatique afin d'améliorer la transparence de ce financement, sa cohérence et le respect des obligations y relatives ;
- g) Envisager d'instaurer une procédure formelle d'examen ou d'évaluation des communications biennales au titre du cadre de transparence renforcé ;

- h) Fournir des informations plus détaillées sur les efforts faits pour simplifier les procédures d'accès au financement de l'action climatique par les voies tant bilatérales que multilatérales, notamment les procédures exposées dans la décision [1/CMA.6](#), et recenser de bonnes pratiques à adopter pour aplanir les obstacles à l'accès des pays en développement, y compris les PMA et les PEID, au financement de l'action climatique ;
- i) Expliciter les difficultés liées aux exigences budgétaires et législatives relatives à l'allocation et à l'approbation des décaissements de fonds publics destinés à l'action climatique, en vue de trouver des solutions pour aligner l'élaboration et la soumission des communications biennales avec les cycles budgétaires nationaux, le but étant d'améliorer la fiabilité des prévisions et de renforcer la prise en compte des questions de planification du financement de l'action climatique dans les processus budgétaires nationaux ;
- j) Encourager et inciter les pays en développement qui financent l'action climatique à soumettre des communications biennales à titre volontaire, notamment en recensant les obstacles qui les empêchent de le faire, afin qu'un tableau complet des flux et besoins de financement puisse être dressé ;
- k) Veiller à ce que les ressources financières déclarées comme « nouvelles et additionnelles » viennent en supplément de l'aide publique au développement, et préciser si les ressources, en particulier les ressources destinées à financer des mesures d'adaptation et à remédier aux pertes et préjudices, sont mises à disposition sous forme de dons ou de prêts ;
- l) Soutenir les efforts visant à améliorer la mobilisation des fonds privés et l'accès à ces fonds, tout en veillant à ce que les financements privés fassent l'objet d'une information transparente, ne reposent pas de manière excessive sur des instruments générateurs d'endettement et soient en phase avec les priorités des pays en développement en matière de développement durable ;
- m) Définir des modalités permettant une répartition équitable des charges entre les pays développés Parties, en particulier dans le contexte de la réalisation du nouvel objectif chiffré ;
- n) Étudier les moyens de mettre en lien les débats relatifs à la communication d'informations *ex ante* sur le financement de l'action climatique avec les débats sur la compatibilité des flux financiers avec un profil d'évolution vers un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilient face aux changements climatiques.